

**Université d'Ottawa
École de service social**

Manuel de stage

**Baccalauréat en
service social**

**Document élaboré par Joscelyne Levesque
Coordonnatrice des stages et de la formation pratique
au 1^{er} cycle**

Janvier 2011

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
1. Le programme de baccalauréat en service social.....	1
1.1 Ses orientations.....	1
1.2 Ses axes	1
1.3 La formation pratique	1
2. La place et le déroulement des stages dans la formation	2
2.1 Les stages : une activité qui demande une préparation.....	2
2.2 Exigences des organisations de stage	2
2.3 Durée et modalités des stages d'intervention	2
2.4 Déroulement des stages	3
2.4.1 Inventaire des intérêts.....	3
2.4.2 Choix des milieux de stage.....	3
3. Les outils pédagogiques.....	4
3.1 Objectifs de stage	5
3.1.1 Connaissance et compréhension du contexte organisationnel.....	5
3.1.2 Capacité de réflexion et d'analyse critique.....	6
3.1.3 Savoir-faire en matière d'intervention.....	6
3.1.4 Savoir-être en matière d'intervention	7
3.2 Contrat d'apprentissage	7
4. La supervision.....	7
4.1 Fonctions de la supervision	8
4.2 Tâches de la personne superviseure.....	8
4.3 Modalités de la supervision	9
4.4 Préparation matérielle des rencontres de supervision.....	9
4.5 Temps de supervision	9
5. Les responsabilités des personnes concernées.....	9
5.1 L'étudiante ou l'étudiant	9
5.2 La personne superviseure	10
5.3 La coordonnatrice des stages ou le professeur de stage de l'École de service social.....	10
6. Appréciation des stages d'intervention.....	11
6.1 Appréciation à la mi-stage.....	11
6.2 Appréciation à la fin stage.....	11
6.2.1 Rapports de stage.....	11
6.2.1.1 Rapport de stage I.....	11
6.2.1.2 Rapport de stage II.....	12
6.2.2 Appréciation synthèse de supervision	12
6.2.3 Rencontre d'appréciation de fin de stage.....	12
7. Les politiques particulières de stage	12
7.1 Politique d'équivalence pour le stage d'intervention I et pour les cours SVS 3515 et SVS 3525 ..	12
7.2 Politique au sujet de la fin prématurée d'un stage.....	14
7.3 Politique relative au stage en milieu de travail.....	16
7.4 Politique des stages internationaux.....	16

ANNEXES

- Annexe I Grilles du contrat d'apprentissage et exemples
- Annexe II Plan suggéré pour le rapport de stage II
- Annexe III Appréciation synthèse de supervision

Préambule

Le manuel de stage se veut un instrument de travail pour toutes les personnes impliquées dans la formation pratique des étudiantes et des étudiants au baccalauréat en service social. Ce manuel de stage souhaite devenir une première source de réponse pour les stagiaires, les personnes superviseuses et les milieux de stage.

Vous y trouverez différents éléments dont les objectifs visés par la formation pratique, la préparation et le déroulement des stages, leur appréciation, la supervision et des annexes où sont illustrés des exemples du contrat d'apprentissage ou de l'appréciation synthèse de la supervision.

1. Programme de baccalauréat en service social

1.1 Ses orientations

Le programme de baccalauréat en service social de l'Université d'Ottawa a pour mission d'offrir une formation professionnelle qui tient compte des phénomènes sociaux et de leurs enjeux pour les personnes vivant en contexte minoritaire ou de marginalisation ainsi que des besoins particuliers en matière de services sociaux et de santé des francophones de l'Ontario et des autres provinces canadiennes. Le programme vise à former des praticiennes et des praticiens aptes non seulement à intervenir directement auprès des personnes, des groupes et des communautés, mais aussi à comprendre les théories et les contextes sociaux et politiques du service social. En combinant l'enseignement avec deux semestres de stage en milieu pratique, ce programme inscrit les pratiques d'intervention dans une analyse des questions liées à la pauvreté et aux inégalités dans les rapports sociaux (inégalités fondées sur le sexe, l'ethnicité, la capacité ou l'orientation sexuelle, *etc.*).

1.2 Ses axes

Le baccalauréat en service social s'articule autour de deux axes pédagogiques. Le premier met l'accent sur la diversité des groupes sociaux et des pratiques d'intervention, et le second sur les générations (vieillesse de la population, appauvrissement des jeunes, *etc.*). Les compétences acquises permettront aux diplômés d'accompagner les personnes vulnérables ou les groupes sociaux et communautaires cherchant à surmonter leurs difficultés et de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques sociales.

1.3 La formation pratique

Pour faciliter l'apprentissage progressif et intégré des connaissances théoriques et pratiques, l'École de service social exige que les étudiantes et les étudiants complètent deux stages d'intervention totalisant 700 heures soit 350 heures chacun. Le premier stage d'intervention met l'accent sur les stages en milieu communautaire francophone ou bilingue de la région de la capitale nationale. Il vise le développement de connaissances et d'habiletés au niveau de l'intervention tout en favorisant la réflexion et l'analyse critique. Le deuxième stage, quant à lui, offre à l'étudiante et à l'étudiant l'opportunité d'approfondir ses

capacités d'intervention en plus de développer son analyse critique tant au niveau des pratiques en cours qu'au niveau des phénomènes sociaux sur lesquels ils sont appelés à intervenir. Pour les deux stages, une ouverture aux pratiques novatrices ou alternatives est fortement souhaitée.

2. La place et le déroulement des stages dans la formation

Les stages jouent un rôle-clé au sein du baccalauréat en service social à l'Université d'Ottawa. Ils offrent une opportunité d'intégrer les notions théoriques, les méthodes et les modèles d'intervention enseignés en classe. Ils permettent à l'étudiante et à l'étudiant de mettre en œuvre différents niveaux de savoir et d'être accompagnés tout au cours du stage par une professionnelle ou un professionnel d'expérience qui agira à titre de superviseur. Alliant la pratique à la théorie, le stage devient un moment crucial, au cœur de la formation des travailleuses et travailleurs sociaux.

2.1 Les stages : une activité qui demande une préparation

Pour s'inscrire au premier stage d'intervention SVS 3620, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi les cours obligatoires suivants :

- SVS 1500 Introduction au service social
- SVS 2510 Diversité et service social
- SVS 2515 Méthodes d'intervention en service social
- SVS 3505 Les fondements théoriques de l'intervention sociale
- SVS 3515 Laboratoire de préparation au stage

Pour le deuxième stage SVS 4620, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi (**ou obtenu des équivalences pour**) les cours précédents auxquels s'ajoutent :

- SVS 3525 Intégration des expériences de stage I
- SVS 3620 Stage d'intervention I

Pendant la période des stages d'intervention en service social (SVS 3620 et SVS 4620), l'étudiante ou l'étudiant doit aussi s'inscrire aux cours obligatoires concomitants SVS 3525 et SVS 4510 Intégration des expériences de stage. Ces cours permettront aux étudiantes et aux étudiants un temps de réflexion et d'échange sur les pratiques au sein de leur organisation de stage.

2.2 Exigences des organisations de stage

Les exigences et les conditions d'admissibilité des organisations pour les stages de formation pratique varient en fonction des particularités et des attentes des différentes organisations de stage. En plus d'avoir recours à des entrevues de sélection, diverses organisations peuvent exiger, par exemple : certaines expériences de pratique de la part des stagiaires, la vérification des antécédents judiciaires, une preuve d'immunisation de certaines maladies, etc.

2.3 Durée et modalités des stages d'intervention

Le programme du baccalauréat en service social comporte deux stages d'intervention de 350 heures totalisant 700 heures de formation pratique réparties sur une période de treize semaines chacun. Ces

stages sont effectués au semestre de l'hiver de la troisième année pour le premier stage et à celui de l'automne de la quatrième année pour le deuxième. Les heures de stage sont réparties du lundi au jeudi à raison de 27 heures par semaine et s'échelonnent sur une période de 13 semaines. Exceptionnellement, l'horaire de stage peut être négocié avec la coordonnatrice des stages et de la formation pratique, à la condition, entre autres, que cet horaire n'entre pas en conflit avec l'horaire des cours universitaires et qu'il respecte la norme exigée de 350 heures pour chaque stage.

Étant donné son objectif d'offrir une formation axée sur la spécificité et sur les besoins en matière de services sociaux et de santé de personnes marginalisées ou vivant en contexte minoritaire, l'École de service social encourage les étudiantes et les étudiants à choisir un lieu de stage qui offre des services et activités à ces dernières. À titre d'exemple, citons les organisations œuvrant auprès des personnes itinérantes, les individus vivant des problèmes de santé mentale, l'offre de service en français pour les francophones, les milieux offrant des pratiques alternatives, *etc.*

Les stages d'intervention ont lieu dans des organisations des régions d'Ottawa, de Prescott-Russell, de Stormont-Dundas-Glengarry ou de l'Outaouais québécois. En consultation avec la coordonnatrice des stages, il est aussi possible d'explorer, dans des situations exceptionnelles, la possibilité d'effectuer un stage dans d'autres régions.

2.4 Déroulement des stages

2.4.1 Inventaire des intérêts

Pour le stage I

- Par des exercices en classe, le cours SVS 3515 Laboratoire de préparation au stage, permettra à l'étudiante et à l'étudiant de faire l'inventaire de ses intérêts. Ils auront aussi à compléter un projet de stage qui ciblera la population avec laquelle ils souhaitent être mis en contact, les questions sociales qui les interpellent et les méthodes et approches d'intervention qu'ils souhaitent explorer.

Pour le stage II

- Le projet de stage II s'élaborera à partir du bilan du stage I et de toutes autres expériences de stage ou de travail bénévole ou rémunéré. Ce bilan tiendra compte des forces et intérêts de l'étudiante ou de l'étudiant (connaissances, habiletés, compétences et attitudes) et les compétences développées en intervention (analyse critique, modèles et méthodes d'intervention et pratiques novatrices). À partir des commentaires et des réflexions suscitées lors des supervisions ou du cours Intégration des expériences de stage (SVS 3525) auxquelles s'ajoutent les compétences professionnelles attendues pour exercer la profession de travailleuse sociale, l'étudiante ou l'étudiant formule ses besoins et intérêts d'apprentissage à l'intérieur de son projet de stage.

2.4.2 Choix des milieux de stage

Pour le stage I

- Deux mois avant la tenue des stages, à l'intérieur du cours Laboratoire de préparation au stage (SVS 3515), la coordonnatrice des stages accompagne les étudiantes et les étudiants dans le choix d'une organisation communautaire de stage pouvant répondre à leurs intérêts.

- Dans un premier temps, individuellement, les étudiantes et les étudiants identifient, dans le cadre de leur projet de stage, par ordre de priorité, trois questions sociales les interpellant sur les plans professionnel et personnel ainsi que trois milieux d'intervention correspondant aux populations identifiées.
- Par la suite, les étudiantes et les étudiants remettent leur projet de stage complété à la coordonnatrice des stages qui les rencontrera individuellement afin de les accompagner dans les choix possibles de lieux de stage.
- Suite à la rencontre individuelle, la coordonnatrice des stages effectue un premier pairage et contacte les organisations concernées pour chacune des stagiaires. Une fois l'obtention des réponses des organisations, les étudiantes sont invitées à se présenter dans le milieu de stage pour rencontrer soit la personne superviseuse ou encore une personne ressource de l'organisation. Ce n'est qu'à l'issue de cette rencontre que l'étudiante se voit confirmer son milieu de stage par la coordonnatrice des stages.

Pour le stage II

- Au cours du mois de février lors d'une rencontre réunissant l'ensemble des étudiantes et des étudiants, la coordonnatrice des stages présente le manuel de stage.
- Les étudiants doivent compléter un projet de stage et le remettre à la coordonnatrice des stages au cours du mois de mars. Par la suite, la coordonnatrice des stages rencontre individuellement les étudiantes et les étudiants afin d'identifier leurs intérêts et besoins dans le cadre de leur 2^e stage. Cette fois-ci, le stage peut se faire autant en milieu communautaire qu'en milieu institutionnel, selon le souhait des étudiantes et des étudiants.
- Dès le mois d'avril, le processus de placement est enclenché avec les organisations de stage potentielles et la ronde des rencontres entre les étudiantes et les milieux reprend.
- L'orientation du stage II peut varier en fonction des apprentissages effectués en stage I. Il doit tenir compte des recommandations faites à la fin du premier stage en lien avec les objectifs à privilégier dans ce deuxième stage qui complétera la formation pratique des étudiantes du premier cycle.
- À la fin juin, idéalement, l'ensemble des étudiantes connaissent le milieu de stage qui les accueillera à l'automne.

N.B. : Toute démarche avec les organisations de stage doit **obligatoirement être transigée par la coordonnatrice des stages.**

3. Les outils pédagogiques

Au cours des stages, l'étudiante ou l'étudiant se familiarisera avec différentes pratiques et contextes organisationnels en plus d'approfondir ses connaissances en intervention dans un lieu de pratique. Les objectifs globaux de ces stages s'articulent autour de quatre volets d'apprentissage inter reliés :

- 1) La connaissance et la compréhension du contexte organisationnel
- 2) l'illustration des capacités de réflexion et d'analyse critique

- 3) le développement d'un savoir-faire en matière d'intervention
- 4) le développement d'un savoir-être professionnel en matière d'intervention

Le deuxième stage reprendra essentiellement les mêmes objectifs mais à un niveau plus élevé d'acquisition des compétences. On parlera alors, d'approfondir et de maîtriser les quatre volets d'apprentissage.

3.1 Objectifs de stage

Les deux stages verront à répondre aux objectifs d'apprentissage suivants selon 4 principaux volets. Comme dans tout outil d'apprentissage, il y a place à l'ajout d'objectifs selon les intérêts et les besoins des étudiantes et des étudiants et le contexte organisationnel dans lequel s'inscrit le stage.

3.1.1 Connaissance et compréhension du contexte organisationnel

Stage I Volet connaissance et compréhension du contexte organisationnel	Stage II Volet connaissance et compréhension du contexte organisationnel
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre l'historique, la mission, les objectifs, la structure, le fonctionnement, les règlements internes, les paramètres juridiques, les sources de financement et les activités ou services du lieu de stage • Connaître et comprendre les multiples réalités vécues par la population rejointe par l'organisation • Connaître et comprendre le réseau des activités/services des ressources communautaires et publiques offertes à la population (groupes sociaux et générations) • Connaître la communauté, le quartier, la région, <i>etc.</i> où s'inscrit l'intervention/ l'action • Autres objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre l'historique, la mission, les objectifs, la structure, le fonctionnement, les règlements internes, les paramètres juridiques, les sources de financement et les activités ou services du lieu de stage et en faire une appréciation critique • Connaître et comprendre les multiples réalités vécues par la population rejointe par l'organisation et approfondir deux de ces réalités • Connaître et comprendre le réseau des activités/services des ressources communautaires et publiques offertes à la population (groupes sociaux et générations). Identifier les forces et limites de trois d'entre elles • Connaître et analyser les forces et limites de la communauté, du quartier, de la région, <i>etc.</i> où s'inscrit l'intervention/ l'action • Autres objectifs

3.1.2 Capacités de réflexion et d'analyse critique

Stage I	Stage II
Volet capacités de réflexion et d'analyse critique	Volet capacités de réflexion et d'analyse critique
<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les politiques sociales reliées aux réalités vécues par les personnes rejointes par l'organisation • Observer et décrire les approches/modèles ainsi que les méthodes d'intervention/d'action utilisées au sein de l'organisation • Décrire deux questions sociales auxquelles est confrontée la population rejointe par l'organisation • Autres objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire des politiques sociales reliées aux réalités vécues par les personnes rejointes par l'organisation et analyser les impacts • Identifier et analyser les approches ainsi que les méthodes d'intervention/d'action utilisées au sein de l'organisation et leurs impacts sur les populations rejointes • Décrire et approfondir deux questions sociales auxquelles sont confrontées les populations rejointes par l'organisation • Autres objectifs

3.1.3 Savoir-faire en matière d'intervention

Stage I	Stage II
Volet savoir-faire en matière d'intervention	Volet savoir-faire en matière d'intervention
<ul style="list-style-type: none"> • Établir des priorités en fonction des besoins et intérêts exprimés par la population rejointe et le contexte organisationnel • Développer des habiletés au niveau des méthodes d'intervention : individuelle, de groupe et communautaire • Me familiariser avec les approches/modèles d'intervention/d'action présents au sein de l'organisme de stage • Faciliter la concertation et la mobilisation des diverses personnes, groupes ou communautés touchées par une problématique sociale • Élaborer un plan d'action/d'intervention • Autres objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des priorités en fonction des besoins et intérêts exprimés par la population rejointe et le contexte organisationnel • Développer des habiletés au niveau des méthodes d'intervention : individuelle, de groupe et communautaire • M'approprier les approches/modèles d'intervention/d'action présents au sein de l'organisme de stage • Faciliter la concertation et la mobilisation des diverses personnes, groupes ou communautés touchées par une problématique sociale • Élaborer un plan d'action/d'intervention et évaluer l'atteinte de ses objectifs • Autres objectifs

3.1.4 Savoir-être en matière d'intervention

Stage I	Stage II
Volet savoir-être en matière d'intervention	Volet savoir-être en matière d'intervention
<ul style="list-style-type: none">• Identifier ses valeurs, ses intérêts, ses préjugés et leurs impacts dans le processus d'intervention• Identifier des enjeux éthiques tant au niveau personnel que social• Faire preuve d'éthique professionnelle et sociale par des comportements et des attitudes non-discriminatoires et exempts de toute forme de harcèlement• Démontrer des capacités d'autoréflexion et de savoir-être dans des contextes interpersonnels• Faire preuve de créativité et de débrouillardise dans les pistes d'action proposées• Autres objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Tracer un profil étoffé de ses caractéristiques comme intervenante sociale• Identifier des enjeux éthiques tant au niveau personnel que social• Faire preuve d'éthique professionnelle et sociale par des comportements et des attitudes non-discriminatoires et exempts de toute forme de harcèlement• Démontrer des capacités d'autoréflexion et de savoir-être dans des contextes interpersonnels• Faire preuve de créativité et de débrouillardise dans les pistes d'action proposées• Autres objectifs

3.2 Contrat d'apprentissage

Chaque étudiante et étudiant doit développer un contrat d'apprentissage où sont précisés les objectifs d'apprentissage, les moyens et activités proposés pour atteindre ces objectifs et les mesures utilisées pour évaluer leur atteinte.

Les objectifs élaborés doivent se situer dans les paramètres globaux pour ce stage et toucher à chacun des quatre volets d'apprentissage énumérés ci-haut. Ce contrat fera l'objet d'une négociation entre l'étudiante et l'étudiant, la personne superviseure et la coordonnatrice ou le professeur de stage. Une fois approuvé par les trois parties, le contrat deviendra un outil de référence encadrant le stage.

Un exemple du contrat d'apprentissage est inclus à l'annexe I pour chacun des 2 stages.

4. La supervision

La supervision constitue un encadrement dynamique de l'expérience d'apprentissage sur le terrain de l'étudiante et de l'étudiant. En ce sens, la supervision est essentiellement éducative, c'est-à-dire axée sur le processus d'acquisition de connaissances, d'attitudes et d'habiletés propres au service social. Elle doit éviter de se limiter à l'aspect administratif de l'encadrement en milieu de travail, axé uniquement sur la production. La principale responsabilité de la superviseure ou du superviseur est d'assurer l'enseignement

individualisé ou de groupe en stage. En tant que formatrice ou formateur, elle ou il est redevable à la coordonnatrice des stages de l'École de service social.

4.1 Fonctions de la supervision

Les principales fonctions de la supervision sont :

1. d'assurer la mise en place des conditions essentielles à la réalisation des objectifs d'apprentissage en stage;
2. de planifier, en collaboration avec l'étudiante ou l'étudiant, les activités d'apprentissage;
3. de faciliter l'acquisition et l'intégration de la théorie et de la pratique du service social;
4. de permettre un recul pour analyser les apprentissages réalisés par l'étudiante ou l'étudiant: identifier, nommer, apprécier les connaissances acquises à partir d'une pratique donnée;
5. de mettre au point l'apprentissage de base d'attitudes, d'habiletés et d'analyse du processus d'intervention sociale;
6. de donner de la rétroaction constante à l'étudiante ou à l'étudiant sur les activités réalisées;
7. d'identifier les difficultés vécues par l'étudiante ou l'étudiant et de lui suggérer ou l'amener à identifier des alternatives;
8. d'accompagner l'étudiante ou l'étudiant dans son processus de formation en stage;
9. de maintenir de façon régulière les contacts avec la personne ressource de l'organisation, dans le cas d'une supervision privée.

4.2 Tâches de la personne superviseure

Les principales tâches de la personne superviseure :

1. participe à l'entrevue pré-stage en vue de l'acceptation ou non du stage de l'étudiante ou de l'étudiant et communique les recommandations appropriées à la coordonnatrice des stages;
2. s'assure que l'intégration de l'étudiante ou de l'étudiant dans l'organisation soit facilitée;
3. assure la mise en place des conditions matérielles nécessaires à la réalisation du stage;
4. planifie, sélectionne, en collaboration avec l'étudiante ou l'étudiant et la coordonnatrice des stages, les activités de stage et ce, selon l'entente du contrat de stage;
5. assure la responsabilité pédagogique des apprentissages en stage;
6. oriente et soutient l'étudiante ou l'étudiant dans l'élaboration du contrat de stage;
7. prépare et assure le temps régulier et hebdomadaire de supervision auquel a droit l'étudiante ou l'étudiant selon les normes établies;
8. assure l'accès et l'application des divers moyens pédagogiques pour réaliser l'enseignement en stage;
9. participe à l'appréciation continue des apprentissages de l'étudiante ou de l'étudiant en stage, soit l'appréciation mi-stage et l'appréciation finale des stages selon les exigences de l'École de service social;
10. rédige une appréciation synthèse des apprentissages réalisés par l'étudiante ou l'étudiant, en discute avec l'étudiante ou l'étudiant et en remet une copie à la coordonnatrice des stages trois jours ouvrables avant la visite fin stage;
11. participe aux rencontres individuelles et collectives d'information, d'orientation et d'appréciation des stages de l'École de service social.

4.3 Modalités de la supervision

L'École de service social favorise tant la supervision individuelle que de groupe. Les supervisions doivent être assumées par une professionnelle ou un professionnel détenant un baccalauréat en service social reconnu, ayant deux ans d'expérience dans la pratique du service social et être à l'emploi de l'organisation de stage ou par une superviseure privée ou un superviseur privé.

4.4 Préparation matérielle des rencontres de supervision

Pendant tout le stage, la supervision implique des rencontres hebdomadaires entre l'étudiante et l'étudiant et la personne superviseure. Pour que ces rencontres soient des temps d'enseignement, d'analyse et d'appréciation des apprentissages, elles doivent être préparées systématiquement. Cette préparation exige que l'étudiante ou l'étudiant fournisse à sa superviseure ou à son superviseur avant chaque rencontre du matériel vérifiable et mesurable pouvant servir de base à la supervision. Ainsi la superviseure ou le superviseur pourra préparer et orienter son encadrement pédagogique.

4.5 Temps de supervision

Le temps prévu et exigé par l'École de service social pour la supervision d'une étudiante ou d'un étudiant correspond à **deux heures par semaine**. Ce temps couvre essentiellement la rencontre de supervision régulière et hebdomadaire.

5. Les responsabilités des personnes concernées

Les stages impliquent plusieurs personnes qui sont appelées à collaborer et à partager un ensemble de responsabilités et d'obligations. Nous ciblons quelques-unes de ces obligations.

5.1 De l'étudiante ou de l'étudiant

- identifier des objectifs de stage en fonction de ses besoins, de ses intérêts et de ses attentes en lien avec les objectifs globaux établis pour les stages d'intervention;
- rédiger un projet de stage et un contrat de stage en respectant les échéances fixées par l'École;
- préparer les supervisions et le matériel requis en tenant compte de ses objectifs d'apprentissage et participer activement aux rencontres de supervision (deux heures par semaine);
- adhérer aux règlements de l'organisation de stage (l'horaire de travail, l'assiduité, la participation aux rencontres d'équipe, *etc.*);
- participer à un minimum de deux rencontres avec la superviseure ou le superviseur de stage et la coordonnatrice ou le professeur de stage de l'École de service social, dans un processus d'appréciation continu du stage et des apprentissages;
- participer aux cours SVS 3525 et SVS 4510 Intégration des expériences de stage sur une base hebdomadaire;

- rédiger un rapport à la fin du stage. Ce rapport servira d'outil d'appréciation pour évaluer l'atteinte des objectifs;
- respecter les normes établies par le Code de déontologie de l'Association canadienne des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux;
- aviser la superviseure ou le superviseur de stage de tout changement important et de toute absence non prévue au cours du stage.

5.2 De la personne superviseure

- se familiariser avec le programme de Baccalauréat spécialisé approfondi en service social de l'École de service social et avec les objectifs du stage d'intervention (une trousse d'information sera remise par l'École);
- faciliter l'orientation et l'intégration de l'étudiante ou de l'étudiant au sein de l'organisation;
- offrir une session régulière de supervision à raison de 2 heures par semaine;
- accompagner l'étudiante ou l'étudiant dans l'atteinte de ses objectifs d'apprentissage;
- faciliter l'apprentissage et le cheminement de l'étudiante ou de l'étudiant en fournissant l'appui, l'encadrement et la supervision nécessaires;
- participer à un minimum de deux rencontres avec l'étudiante ou l'étudiant et la coordonnatrice ou le professeur de stage de l'École de service social, dans un processus d'appréciation continu du stage et des apprentissages;
- faire part à la coordonnatrice ou au professeur de stage de toute préoccupation au sujet de l'intégration ou du travail de l'étudiante ou de l'étudiant, et ce, dès que possible, afin de pouvoir y apporter les modifications nécessaires;
- à la fin du stage, rédiger une appréciation synthèse basée sur l'atteinte des objectifs de stage de l'étudiante ou de l'étudiant.

5.3 De la coordonnatrice des stages de l'École de service social ou du professeur de stage

- accompagner l'étudiante ou l'étudiant dans l'élaboration de ses objectifs d'apprentissage;
- conjointement avec la superviseure ou le superviseur de stage, approuver le contrat d'apprentissage;
- fournir à la superviseure ou au superviseur de stage les renseignements et la documentation au sujet des attentes et des programmes de l'École;
- se rendre disponible pour assurer un appui à l'étudiante ou à l'étudiant pendant le stage;
- offrir, au besoin, un accompagnement à la superviseure ou au superviseur de stage et être disponible pour discuter de toute difficulté reliée au stage de l'étudiante ou de l'étudiant;

- s'assurer que l'étudiante ou l'étudiant soit avisé dès que possible de toute préoccupation au sujet de son rendement dans le stage;
- planifier et participer à une rencontre d'appréciation mi-stage et entériner tout changement dans le contrat d'apprentissage;
- discuter avec la superviseure ou le superviseur de stage et avec l'étudiante ou l'étudiant de l'appréciation de fin de stage;
- recevoir et lire le rapport de stage de l'étudiante ou de l'étudiant ainsi que l'appréciation synthèse de la superviseure ou du superviseur;
- planifier et participer à une rencontre d'appréciation fin de stage et **assigner la note finale et la commenter au besoin.**

6. Appréciation des stages d'intervention

Une appréciation du stage est effectuée à la fin de chaque stage en fonction des niveaux d'apprentissage suivants :

- Pour le stage I : initiation et développement des aptitudes et compétences liées avec les objectifs de stage
- Pour le stage II : approfondissement et consolidation des aptitudes et compétences liées aux objectifs de stage

6.1 Appréciation à la mi-stage

L'appréciation à la mi-stage se fait au cours de la septième semaine de stage, lors d'une rencontre ou d'un appel téléphonique entre l'étudiante, la superviseure ou le superviseur et la coordonnatrice des stages ou du professeur de stage où sont discutés les points suivants : l'intégration de l'étudiante au sein du milieu de stage, des exemples d'apprentissage, d'entretiens, d'animation, *etc.* auxquels s'ajoute une réflexion au regard des questions ou enjeux sociaux rencontrés.

6.2 Appréciation à la fin stage

6.2.1 Rapports de stage

6.2.1.1 Rapport de stage I

En se basant sur les objectifs établis dans le contrat d'apprentissage, l'étudiante ou l'étudiant rédige un rapport-synthèse illustrant les apprentissages effectués en cours de stage. Ce rapport doit refléter, par son contenu, la capacité de l'étudiante à faire une synthèse de sa pratique en service social. Il ne doit pas se limiter à affirmer que tel ou tel objectif a été atteint mais être accompagné d'exemples illustrant les connaissances, les compétences, les habiletés et les attitudes acquises tout au cours du stage. Le rapport-synthèse doit aussi comprendre des explications quant aux objectifs qui n'auront pas été pleinement atteints. Cette auto-appréciation doit être accompagnée de documents rédigés en cours de stage, soit pour faciliter le travail de supervision ou pour faciliter l'intégration théorie-pratique (verbatim, grille

d'entrevue, résumé d'articles, plan d'intervention, plan d'action, compte-rendu, etc.) Une copie de ce rapport est remise à la coordonnatrice des stages ou au professeur de stage, trois jours ouvrables avant la rencontre d'appréciation de fin de stage ainsi qu'à la superviseuse ou au superviseur.

6.2.1.2 Rapport de stage II

L'étudiante ou l'étudiant rédige un rapport de stage illustrant les apprentissages effectués en cours de stage, en se basant sur les objectifs établis dans le contrat d'apprentissage. Ce rapport doit refléter, par son contenu, la capacité de l'étudiante à faire une synthèse de sa pratique en service social. Il ne doit pas se limiter à affirmer que tel ou tel objectif a été atteint mais être accompagné d'exemples illustrant les connaissances, les compétences, les habiletés et les attitudes acquises tout au cours du stage. Le rapport doit aussi comprendre des explications quant aux objectifs qui n'auront pas été pleinement atteints. **Un plan proposé est joint en annexe II afin de faciliter la rédaction du rapport.** Une copie de ce rapport est remise à la coordonnatrice des stages, trois jours ouvrables avant la rencontre d'appréciation de fin de stage ainsi qu'à la superviseuse ou au superviseur.

6.2.2 Appréciation synthèse de supervision

La superviseuse ou le superviseur de stage rédige une appréciation synthèse comprenant :

- un commentaire succinct sur l'atteinte des buts élaborés dans le contrat de stage : connaissance du contexte organisationnel; savoir-faire et savoir-être en matière d'intervention; capacités de réflexion et d'analyse critique;
- une appréciation de la qualité du travail d'intervention et du cheminement de l'étudiante ou de l'étudiant comme personne-intervenante;
- un bilan des forces et des limites de l'étudiante ou de l'étudiant;
- des suggestions pour l'orientation des apprentissages à poursuivre.

Cette appréciation synthèse doit avoir été discutée avec l'étudiante ou avec l'étudiant avant la rencontre d'appréciation fin stage et signée par les deux parties. Une copie est remise à la coordonnatrice des stages ou au professeur de stage. Un guide d'appréciation synthèse est proposé à l'annexe III.

6.2.3 Rencontre d'appréciation de fin de stage

Vers la fin du stage, l'étudiante ou l'étudiant, la superviseuse ou le superviseur de stage et la coordonnatrice des stages ou le professeur de stage participent à une rencontre pour discuter du contenu du rapport de stage ainsi que l'appréciation synthèse de la supervision afin de faire un bilan des apprentissages.

7. Les politiques particulières de stage

7.1 Politique d'équivalence pour le stage d'intervention I SVS 3620 et pour les cours SVS 3515 et SVS 3525

La Faculté des sciences sociales peut, suite à la demande d'une reconnaissance des acquis, accorder exceptionnellement aux étudiantes et étudiants des équivalences pour le stage d'intervention I (SVS3620) ainsi que pour les cours Laboratoire de préparation au stage (SVS3515) et Intégration des expériences de stage (SVS3525).

N.B. : Aucune équivalence ne peut cependant être accordée pour le deuxième stage faisant partie de la dernière année du baccalauréat.

La démarche pour l'obtention des équivalences comporte deux étapes : une première qui consiste à établir l'éligibilité de la candidate ou du candidat et une deuxième comportant la rédaction d'un document démontrant l'atteinte, par le biais des expériences de travail, des objectifs exigés par l'École pour le stage d'intervention.

Première étape :

La politique d'équivalence s'applique aux étudiantes et aux étudiants qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- posséder un minimum **de trois années d'expérience de service social** à temps plein (ou l'équivalent) dans une organisation œuvrant dans le domaine du service social ou de la santé (par exemple : un établissement ou une organisation communautaire);
- posséder une expérience d'intervention récente (ne doit pas remonter à plus de 3 ans, excluant les congés de maternité et les congés d'études);
- avoir reçu de façon continue, au cours de son expérience de travail, un encadrement ou une supervision d'une professionnelle ou d'un professionnel formé en service social ou dans un domaine connexe pertinent à la pratique du service social ;
- avoir réussi les cours préalables au stage.

L'étudiante ou l'étudiant doit compléter le formulaire de reconnaissance des acquis, disponible soit au secrétariat scolaire de la Faculté des sciences sociales, situé au Pavillon Desmarais, pièce 3101 ou en ligne à l'adresse web <http://www.uottawa.ca/academic/info/regist/Regi317.pdf>.

Deuxième étape :

Les étudiantes et les étudiants désirant se prévaloir de cette politique d'équivalence doivent :

- présenter une demande d'éligibilité à la coordonnatrice des stages en y incluant un curriculum vitae, une copie des évaluations faites en cours d'emploi et une attestation d'emploi et ce, au cours de la deuxième année du baccalauréat;
- suite à la confirmation de son éligibilité, rédiger un document (6 à 8 pages) portant sur son expérience de travail, dans lequel elle ou il démontre de quelle façon les objectifs établis pour le stage d'intervention ont été atteints par le biais de ces expériences. Ce document doit comprendre les éléments suivants : une brève présentation de l'organisation, des lois et des règlements le régissant et des politiques sociales touchant la population rejointe (sélectionner une organisation si l'expérience de travail en inclut plus d'une et expliquer ce choix) ; une réflexion sur les méthodes et modèles d'intervention privilégiés et une appréciation des forces et des limites de ses interventions ; une réflexion sur les apprentissages, sur le rôle et les modalités de la supervision (faire des liens entre les expériences d'apprentissage dans divers lieux de travail, le cas échéant);
- soumettre le document à un comité composé de la professeure ou du professeur responsable du premier cycle et de la coordonnatrice des stages. La décision d'accorder ou de refuser la demande d'équivalence sera rendue dans les 10 jours ouvrables suivant la réception du document;

- si l'étudiante ou l'étudiant n'est pas satisfait de la décision du comité, elle ou il peut faire appel de la décision en soumettant une demande écrite de révision à la directrice ou au directeur de l'École, dans les 10 jours ouvrables suivant la décision du comité.

7. 2 Politique au sujet de la fin prématurée d'un stage

Circonstances pouvant mener à la fin prématurée d'un stage

En s'engageant dans un stage de formation pratique, les trois parties concernées, soit l'étudiante ou l'étudiant, l'organisation de stage (représentée par la superviseuse ou le superviseur de stage) et l'École de service social s'entendent pour assumer les responsabilités qui leur incombent et qui sont identifiées dans le contrat. Certaines difficultés, de nature telle à remettre en question la poursuite du stage, peuvent toutefois survenir en cours de stage. Voici certaines raisons qui pourraient justifier la fin d'un stage avant la date de complétude prévue dans le contrat :

- a) À cause d'un changement significatif et imprévu au sein de l'organisation de stage (mises à pied, mutations de personnel, annulations de certains services ou programmes, *etc.*), celui-ci n'est plus en mesure d'offrir un milieu propice à l'atteinte des objectifs d'apprentissage de l'étudiante ou de l'étudiant.
- b) Certains facteurs associés au lieu de stage constituent des entraves importantes à l'apprentissage ou au bien-être de l'étudiante ou de l'étudiant (problèmes de santé, conflits d'intérêts, dilemmes éthiques, comportement inapproprié ou harcèlement de la part de certaines personnes-clés au sein de l'organisation).
- c) L'étudiante ou l'étudiant demande de mettre fin au stage soit à cause d'un changement significatif dans l'orientation des apprentissages souhaités ou pour des raisons personnelles (p. ex., difficultés personnelles ravivées par les problématiques rencontrées en milieu de stage).
- d) L'organisation de stage décide de mettre fin au stage à cause de préoccupations importantes liées au comportement, au jugement professionnel ou à des manquements sérieux de la part de la stagiaire ou du stagiaire.

Procédures à suivre lors de difficultés dans le stage

- a) Lorsque des difficultés importantes pouvant mener à l'arrêt d'un stage surgissent, l'une des parties concernées en avise la coordonnatrice des stages. Le cas échéant, cette dernière organise une rencontre avec toutes les personnes impliquées, afin de clarifier la nature des préoccupations et de discuter de solutions possibles. Voici, à titre d'exemples, certaines des mesures qui pourraient être mises en place pour faciliter l'apprentissage de l'étudiante ou de l'étudiant ou pour lui apporter un encadrement plus étroit :
 - apporter des modifications au contrat de stage en tenant compte de certains changements au sein de l'organisation depuis la négociation initiale du contrat ou de changements dans les objectifs d'apprentissage de l'étudiante ou de l'étudiant ;
 - suggérer des modifications dans les modalités établies pour la supervision ou pour l'évaluation des objectifs, p. ex. exiger que l'étudiante ou l'étudiant se prépare plus adé-

quement pour la supervision, en établissant de façon très claire la quantité et la nature du matériel à soumettre à la superviseuse ou au superviseur de stage;

- exiger une prolongation de la période de temps prévue pour le stage.
- b) Si les difficultés ne peuvent pas être résolues ou qu'un plan d'action alternatif ne peut pas être mis en place lors de cette rencontre, la coordonnatrice des stages demandera soit à l'organisation de stage ou à l'étudiante ou l'étudiant (selon la nature de la difficulté), de lui faire parvenir une lettre pour signifier l'intention de mettre fin au stage ainsi que les motifs de la décision.
- c) Dans certaines circonstances où il est établi que le lieu de stage n'est pas en mesure de respecter les engagements face au stage ou de répondre aux objectifs d'apprentissage élaborés dans le contrat de stage de l'étudiante ou de l'étudiant, des démarches pourraient être entreprises pour tenter de négocier un autre stage, tout en tenant compte des activités et des heures de stage déjà complétées. Cela ne s'applique que lorsque la demande de négociation d'un autre lieu de stage se fait avant la date limite pour supprimer un cours.

L'École ne peut cependant pas assurer qu'en toutes circonstances, un autre stage pourrait être négocié à l'intérieur des paramètres fixés par le calendrier universitaire.

- d) Lorsque l'organisation de stage décide de mettre fin au stage à cause de préoccupations face à l'éthique, à des comportements ou pratiques jugés inacceptables, les mesures suivantes peuvent être envisagées :
- si la requête de mettre fin au stage se produit après la date limite pour l'abandon des cours, l'étudiante ou l'étudiant reçoit la note INC (ce qui équivaut à un échec);
 - l'École pourrait, en tenant compte du calendrier scolaire et selon les circonstances et la nature du problème, étudier la possibilité de trouver un autre lieu de stage, tout en spécifiant des conditions particulières rattachées à la réussite de ce stage ;
 - l'École peut exiger que l'étudiante ou l'étudiant se retire du stage pour se réinscrire au prochain semestre pendant lequel ce cours est offert ;
 - dans des circonstances exceptionnelles liées aux motifs de fin du stage évoqués par l'organisation de stage, l'École de service social pourrait recommander à la Faculté des sciences sociales que l'étudiante ou l'étudiant soit retiré du programme.

Révisions, appels et retrait du programme

Les droits d'appel énumérés à la section 6 de l'annuaire des études de premier cycle s'appliquent au stage. Conformément à cette section, les étudiantes et les étudiants qui ne sont pas satisfaits de la décision liée à la fin de leur stage s'adressent d'abord à leur superviseur et à la personne responsable des études de premier cycle de l'École de service social pour demander une réévaluation de cette décision.

L'étudiante ou l'étudiant doit alors produire des documents faisant état des apprentissages effectués dans le cadre du stage, notamment son contrat de stage et les documents suggérés dans les mesures d'appréciation établies dans le contrat (verbatim ou résumés et analyses d'entrevues, enregistrement d'entrevues, analyse du contenu et du processus d'un groupe, réflexions tirées du journal de bord, résumés de lectures, *etc.*).

7.3 Politique relative au stage en milieu de travail

Dans des circonstances exceptionnelles, une étudiante ou un étudiant peut se voir autoriser à réaliser un stage dans son milieu de travail.

Les étudiantes et les étudiants intéressés par cette formule de stage doivent :

- Communiquer avec la coordonnatrice des stages trois mois avant le début du stage afin qu'elle ait le temps d'évaluer la pertinence d'une telle proposition;
- compléter et remettre le formulaire Projet de stage;
- inclure une description détaillée du stage proposé et une ébauche du contrat d'apprentissage précisant les nouvelles expériences d'apprentissage que ce milieu serait en mesure de proposer.

Les organisations d'accueil intéressées à recevoir des stagiaires en emploi doivent être prêtes à respecter les conditions suivantes :

- Le stage doit se conformer à toutes les exigences applicables aux autres stages;
- la stagiaire ou le stagiaire doit occuper une fonction ou accomplir des tâches différentes de celles qu'il ferait normalement dans le cadre de son travail régulier;
- le stage doit être supervisé par une personne autre que celle qui occupe cette fonction dans le cadre du travail régulier de la stagiaire ou du stagiaire;
- la personne qui supervise le stage et l'organisation d'accueil comprennent et acceptent que l'accent sera mis sur l'expérience d'apprentissage plutôt que sur l'expérience de travail régulier de l'étudiante ou de l'étudiant;
- la superviseuse ou le superviseur de stage et l'organisation d'accueil comprennent et acceptent que la ou le stagiaire devra répondre à toutes les exigences normalement requises à l'intérieur d'un stage, y compris assister au cours « Intégration des expériences de stage », remettre les travaux universitaires demandés et participer aux supervisions hebdomadaires.

7.4 Politique pour les stages internationaux

Rôles et responsabilités des partenaires

Quatre principaux partenaires sont impliqués étroitement par toute la question des stages internationaux : les étudiantes et étudiants en 4^e année au niveau du baccalauréat spécialisé approfondi en service social et les étudiantes et étudiants de la deuxième année de la maîtrise en service social, l'École de service social, la Faculté des sciences sociales via le programme de stages internationaux ainsi que l'organisation d'accueil.

Il s'avère donc essentiel de définir les grandes lignes des rôles et responsabilités de chacun.

a) Étudiante ou étudiant

- Compléter le projet de stage;
- Rencontrer la coordonnatrice des stages et de la formation pratique de son programme d'étude;
- Compléter le dossier demandé par la Faculté des sciences sociales et le déposer à une date déterminée par la Faculté;
- Élaborer un contrat d'apprentissage;
- Rédiger un rapport de stage;
- Participer à la formation pré départ;
- Participer à la formation au retour, au BSS seulement;

- Pour les étudiantes et étudiants du baccalauréat, participer à la formation offerte au retour;
- S'engager à verser une contribution financière liée au stage, contribution déterminée par la Faculté des sciences sociales;
- S'engager à respecter les conditions élaborées par les organisations de stage.

b) École de service social

- La sélection des étudiantes et étudiants se fait sur la base d'une entrevue pré-stage avec la coordonnatrice des stages et de la formation pratique tout comme pour les autres stages;
- L'École peut accompagner, à sa demande, l'étudiante ou étudiant dans l'élaboration de son dossier de demande présenté à la Faculté des sciences sociales;
- L'École de service social est responsable du choix final du poste de stage afin qu'il respecte le rôle et les fonctions du service social ainsi que la mission de l'École de service social;
- Les modalités d'appréciation du stage demeurent sous la responsabilité de l'École de service social;
- L'École doit s'assurer que les stages répondent aux exigences de l'ACFTS.

c) Faculté des sciences sociales

- La Faculté des sciences sociales est responsable de la négociation et de la signature des protocoles de stage avec les organisations internationales d'accueil;
- Une fois reçu l'aval de l'École de service social sur le choix (3) des endroits de stage, la Faculté entre alors en communication avec l'organisation internationale d'accueil pour négocier les conditions d'accueil de l'étudiante ou étudiant ainsi que la supervision de stage offerte par l'organisation d'accueil;
- Elle est responsable de la formation prédépart et celle au retour;
- S'assure de la qualité de l'accueil, qu'une séance d'intégration sera offerte par l'organisation et que le milieu est sécuritaire;
- C'est la Faculté qui accepte, en dernière instance, le dossier de l'étudiante ou étudiant.

d) Organisation internationale d'accueil

- L'organisation d'accueil doit offrir une supervision et un encadrement professionnel à l'étudiante ou étudiant;
- L'organisation d'accueil doit aussi offrir une structure d'accueil et d'intégration de l'étudiante ou étudiant;
- L'organisation d'accueil doit remettre une lettre d'appréciation du stage à l'étudiante ou étudiant à la fin du stage avec une copie conforme à l'École de service social.

Critères d'admission

- Les stages sont accessibles aux étudiants et aux étudiantes inscrits au deuxième stage en quatrième année du baccalauréat et au stage offert en deuxième année à la maîtrise. Au baccalauréat, les étudiantes et étudiants doivent avoir complété un minimum de 54 crédits à l'intérieur d'un programme.

Tous les étudiants et étudiantes qui souhaitent présenter un dossier de candidature à un stage international offert par la Faculté des sciences sociales doivent impérativement avoir été présélectionnés par l'École de service social. À cet effet, sont exigées :

- une lettre de motivation;
- une copie de l'appréciation du stage de troisième année pour le baccalauréat et de la première année pour la maîtrise;

- Le stage doit être d'une durée minimale de 12 semaines consécutives et à temps plein totalisant un minimum de 350 heures pour le baccalauréat (9 crédits) et d'un minimum de 450 heures pour la maîtrise (6 crédits);
- Les stages ne sont accessibles qu'aux étudiants et aux étudiantes ayant une moyenne cumulative de 6.0 et plus;
- La formation prédépart offerte par la Faculté des sciences sociales dans le cadre des stages internationaux est obligatoire et fait partie des objectifs de stage;
- Le contrat d'apprentissage de stage de l'étudiante ou étudiant est obligatoire et les objectifs d'apprentissage et d'appréciation contenus dans le contrat de stage « local » s'appliquent. Comme pour les stages réalisés au Canada, le contrat de stage doit être entériné par l'École;
- La formation post-stage offerte par la Faculté des sciences sociales dans le cadre des stages internationaux est obligatoire pour les étudiantes et étudiants du baccalauréat;
- La rédaction d'un rapport de stage doit répondre aux mêmes attentes que les rapports rédigés dans le cadre de stages effectués au Canada.

Étapes de la demande

- a) L'étudiante ou l'étudiant doit effectuer les démarches suivantes :
- Compléter le formulaire de projet de stage de l'École de service social;
 - Élaborer une lettre de motivation décrivant ses attentes et principaux objectifs d'apprentissage ainsi que les raisons pour lesquelles l'étudiante ou l'étudiant désire réaliser un stage international;
 - Rencontrer la coordonnatrice de stage et de la formation pratique;
 - Remplir le formulaire de demande de la Faculté des sciences sociales et rencontrer la coordonnatrice des stages internationaux à la faculté pour les démarches administratives;
 - S'engager à verser une contribution financière liée au stage, contribution déterminée par la Faculté des sciences sociales;
 - Pour les étudiantes et étudiants à la maîtrise, obtenir une lettre officielle du responsable des études supérieures qui justifie que le stage international fait partie de leur cheminement scolaire.

ANNEXE I

Grilles du contrat d'apprentissage et exemples

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Stage d'intervention I - SVS 3620

ou

Stage d'intervention II - SVS 4620

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant :

Adresse :

Téléphone : domicile :

Stage :

Courrier électronique :

Organisation de stage :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Nom de la superviseure de stage ou du superviseur de stage :

Téléphone :

Courrier électronique :

Coordonnatrice des stages et de la formation pratique en service social : Joscelyne Levesque

Téléphone : (613) 562-5800 poste 6381

Courrier électronique : joscelyne.levesque@uottawa.ca

Brève description du projet de stage d'intervention I

Lieu spécifique ou secteur dans l'organisation, dates de début et de fin du stage, jours de présence prévus, brève description du travail ou des projets proposés.

Contrat d'apprentissage Stage I

OBJECTIFS DU STAGE D'INTERVENTION I

1. BUT : Connaître et comprendre le contexte organisationnel et la population rejointe

OBJECTIFS	MOYENS ET ACTIVITÉS	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER
Inscrire les objectifs d'apprentissage correspondant au but #1.	Inscrire les moyens et activités prévus. Numéroter chaque moyen et activité afin de clairement identifier à quel objectif ils correspondent.	Inscrire les mesures d'évaluation proposées. Numéroter chaque mesure correspondant aux objectifs.

2. BUT : Développer et démontrer ses capacités de réflexion et d'analyse critique

OBJECTIFS	MOYENS ET ACTIVITÉS	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER
Inscrire les objectifs d'apprentissage correspondant au but #2.	Inscrire les moyens et activités prévus. Numéroter chaque moyen et activité afin de clairement identifier à quel objectif ils correspondent.	Inscrire les mesures d'évaluation proposées. Numéroter chaque mesure correspondant aux objectifs.

3. BUT : Développer son savoir-faire en matière d'intervention

OBJECTIFS	MOYENS ET ACTIVITÉS	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER
Inscrire les objectifs d'apprentissage correspondant au but #3.	Inscrire les moyens et activités prévus. Numéroter chaque moyen et activité afin de clairement identifier à quel objectif ils correspondent.	Inscrire les mesures d'évaluation proposées. Numéroter chaque mesure correspondant aux objectifs.

4. BUT : Développer son savoir-être en matière d'intervention

OBJECTIFS	MOYENS ET ACTIVITÉS	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER
Inscrire les objectifs d'apprentissage correspondant au but #4.	Inscrire les moyens et activités prévus. Numéroter chaque moyen et activité afin de clairement identifier à quel objectif ils correspondent.	Inscrire les mesures d'évaluation proposées. Numéroter chaque mesure correspondant aux objectifs.

N.B. : Pour le deuxième stage (SVS 4620), les objectifs sont de l'ordre de l'approfondissement et consolidation des aptitudes et compétences.

EXEMPLE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE pour le stage d'intervention I

OBJECTIFS DU STAGE D'INTERVENTION I

1. BUT : Connaître et comprendre le contexte organisationnel et la population rejointe (ACTION LOGEMENT)

<p align="center">OBJECTIFS (Ce que je veux apprendre)</p>	<p align="center">MOYENS ET ACTIVITÉS (Comment j'atteindrai mes objectifs)</p>	<p align="center">MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER (Ce que je pourrai accomplir)</p>
<p>1.1 Comprendre la mission et les activités d'Action-Logement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du rapport d'activités annuel. • Présence aux réunions d'équipe. • Discussion avec l'équipe. • Présence à une réunion du conseil d'administration (CA). • Échanges en supervision. 	<p>Brève description de la mission et des activités dans le rapport de stage.</p> <p>3^e semaine de stage</p>
<p>1.2 Connaître l'histoire et la philosophie d'Action-Logement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les travailleurs. • Rencontres avec les membres du CA. • Lecture des premiers rapports d'activités. • Lecture sur la question du logement au Canada et en Ontario. • Échanges en supervision. 	<p>Description du comment et du pourquoi d'Action Logement.</p> <p>4^e semaine de stage</p>
<p>1.3 Connaître les ressources communautaires et institutionnelles en lien avec le logement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture sur les ressources existantes. • Visites de 3 à 4 ressources. 	<p>Présentation de la mission, des services ou activités, des populations rejointes, de 3 ou 4 ressources travaillant en collaboration avec Action Logement.</p> <p>A la fin mars</p>
<p>1.4 Me familiariser avec deux des réalités (précarité financière et rareté de logements à coût abordable) des personnes mal-logées fréquentant Action-Logement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec des personnes participantes. • Lectures sur les réalités identifiées. • Échanges avec les travailleurs. 	<p>Présentation d'une analyse critique des réalités vues lors du stage, analyse tenant compte des dimensions personnelle et sociale.</p> <p>Au début d'avril</p>

2. BUT : Développer et démontrer ses capacités de réflexion et d'analyse critique

OBJECTIFS (Ce que je veux apprendre)	MOYENS ET ACTIVITÉS (Comment j'atteindrai mes objectifs)	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER (Ce que je pourrai accomplir)
2.1 Observer et décrire l'approche ou modèle d'intervention utilisée à Action-Logement.	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures des notes de cours. • Observation lors d'intervention. • Échange en supervision. 	Présentation de l'approche ou modèle d'intervention utilisée par Action-Logement dans mon rapport de stage. A la fin mars
2.2 Connaître deux politiques sociales encadrant le logement et identifier deux impacts de ces politiques sur la situation des personnes mal-logées (logement social et sécurité du revenu).	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture des politiques sociales en matière de logement. • Échange avec les travailleurs et en supervision. • Échange avec les personnes mal-logées fréquentant l'organisation. • Échange en supervision. 	Présentation des deux politiques et leurs impacts sur le quotidien des personnes. A la fin mars
2.3 Identifier trois limites de mon intervention professionnelle dans le cadre de mon stage au niveau de la situation des personnes mal-logées.	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription quotidienne de mes interventions dans mon journal de bord. • Discussion en supervision et avec l'équipe des travailleurs. • Échange avec d'autres consœurs étudiantes. • Échange en supervision. 	Illustration dans mon rapport de stage de ces trois limites. Au début de mars

3. BUT : Développer son savoir-faire en matière d'intervention

OBJECTIFS (Ce que je veux apprendre)	MOYENS ET ACTIVITÉS (Comment j'atteindrai mes objectifs)	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER (Ce que je pourrai accomplir)
3.1 Développer des habiletés à animer conjointement un groupe.	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures des notes de cours et textes. • Observation de trois rencontres de recherche de logement. • Co-animations de rencontres de recherche de logement. • Échange en supervision 	Illustration d'une session de co-animation et d'animation : planification, techniques utilisées, difficultés rencontrées, <i>etc.</i> A la fin mars
3.2 Planifier et animer une activité de recherche de logement.	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture et planification d'une rencontre portant sur la recherche de logement. • Animation d'une rencontre. • Échange en supervision. 	Illustration de l'activité dans mon rapport de stage. Au début d'avril
3.3 Élaborer un plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures de plans d'action déjà élaborés. • Élaboration d'un plan d'action en lien avec les rencontres de recherche de logement. • Discussion en supervision. 	Copie du plan d'action dans mon rapport de stage. Au début mars
3.4 Développer des habiletés en intervention individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures des notes de cours et textes. • Observations de rencontres individuelles. • Rencontres individuelles. • Échange en supervision. 	Illustration de l'activité dans mon rapport de stage. Au début d'avril

4. BUT : Développer son savoir-être en matière d'intervention

OBJECTIFS (Ce que je veux apprendre)	MOYENS ET ACTIVITÉS (Comment j'atteindrai mes objectifs)	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER (Ce que je pourrai accomplir)
4.1 Tracer un premier portrait de mes valeurs, intérêts et préjugés et identifier leurs impacts dans le processus d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> • Introspection dans mon journal de bord. • Échange en supervision. 	Présentation dans mon rapport de stage de deux valeurs, deux intérêts et deux préjugés et leurs impacts sur le processus d'intervention. Tout au long du stage
4.2 Identifier trois enjeux éthiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du code de déontologie de la profession du travail social. • Lecture du code de déontologie de l'organisation. • Journal de bord. • Échanges en supervision. 	Présentation des trois enjeux éthiques accompagnée d'une réflexion critique. Tout au long du stage
4.3 Faire preuve de créativité tout au cours de mon stage.	<ul style="list-style-type: none"> • Journal de bord. • Échanges en supervision. • Écoute des personnes. • Ouverture aux idées nouvelles. 	Illustration de ma réflexion créative. Tout au long du stage

EXEMPLE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE pour le stage d'intervention II

OBJECTIFS DU STAGE D'INTERVENTION II

1. BUT : Connaître et comprendre le contexte organisationnel et la population rejointe (ACTION LOGEMENT)

<p align="center">OBJECTIFS (Ce que je veux apprendre)</p>	<p align="center">MOYENS ET ACTIVITÉS (Comment j'atteindrai mes objectifs)</p>	<p align="center">MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER (Ce que je pourrai accomplir)</p>
<p>1.1 Comprendre la mission et les activités d'Action-Logement et en faire une appréciation critique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du rapport d'activités annuel. • Présence aux réunions d'équipe. • Discussion avec l'équipe. • Présence à une réunion du conseil d'administration (CA). 	<p>Brève description de la mission et des activités dans le rapport de stage.</p> <p>3^e semaine de stage.</p>
<p>1.2 Connaître l'histoire et la philosophie d'Action-Logement et en faire une appréciation critique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec les travailleurs. • Rencontres avec les membres du CA. • Lecture des premiers rapports d'activités. • Lecture sur la question du logement au Canada et en Ontario. 	<p>Description du comment et du pourquoi d'Action Logement.</p> <p>3^e semaine de stage</p>
<p>1.4 Connaître les ressources communautaires et institutionnelles en lien avec le logement et tracer un portrait de leurs forces et de leurs limites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture sur les ressources existantes. • Visites de 5 à 6 ressources. 	<p>Présentation de la mission, des services ou activités, des populations rejointes, de 3 ou 4 ressources travaillant en collaboration avec Action Logement.</p> <p>Fin novembre</p>
<p>1.4 Connaître et comprendre les multiples réalités de la population des mal-logés et approfondir deux de ces réalités : le manque de logements sociaux et le soutien communautaire en logement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures. • Échanges en supervision. • Échanges avec les personnes mal-logées. • Échanges avec les partenaires en matière de logement. 	<p>Illustration du manque de logements sociaux et des interventions en soutien communautaire dans mon rapport de stage.</p> <p>Fin du stage</p>

2. BUT : Développer et démontrer ses capacités de réflexion et d'analyse critique

OBJECTIFS (Ce que je veux apprendre)	MOYENS ET ACTIVITÉS (Comment j'atteindrai mes objectifs)	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER (Ce que je pourrai accomplir)
2.1 Décrire deux politiques sociales encadrant le logement et identifier deux impacts de ces politiques sur la situation des personnes mal-logées (logement social et sécurité du revenu).	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture des politiques sociales en matière de logement. • Échange avec les travailleurs et en supervision. • Échange avec les personnes mal-logées fréquentant l'organisation. 	Présentation des deux politiques et leurs impacts sur le quotidien des personnes dans mon rapport de stage et en supervision. Début octobre
2.2 Identifier et analyser les approches et méthodes d'intervention utilisées au sein de l'organisation et identifier leurs impacts sur les populations rejointes.	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures sur les approches et méthodes d'intervention. • Lecture de mes notes de cours. • Échanges en supervision. • Observations et échanges avec les personnes mal-logées. • Échange avec d'autres consœurs étudiantes. 	Illustration dans mon rapport de stage des approches et méthodes d'intervention ainsi que de leurs impacts. Fin novembre
2.3 Connaître la communauté, le quartier, la région, <i>etc.</i> où s'inscrit l'intervention de l'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures. • Visite du quartier. • Échanges en supervision. • Échanges avec les personnes mal-logées. 	Présentation dans mon rapport de stage des caractéristiques du quartier, de la communauté, <i>etc.</i> , et de ses impacts sur la situation des personnes mal logées. Fin septembre

3. BUT : Développer son savoir-faire en matière d'intervention

OBJECTIFS (Ce que je veux apprendre)	MOYENS ET ACTIVITÉS (Comment j'atteindrai mes objectifs)	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER (Ce que je pourrai accomplir)
3.1 Développer des habiletés au niveau de l'animation de groupe.	<ul style="list-style-type: none"> • Lectures des notes de cours et textes. • Observation de trois rencontres de recherche de logement. • Animations de rencontres de recherche de logement. • Échange en supervision 	Illustration de deux sessions d'animation : planification, techniques utilisées, difficultés rencontrées, <i>etc.</i> Novembre
3.3 Développer et animer une activité de recherche de logement.	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture et planification d'une rencontre portant sur la recherche de logement. • Élaboration du contenu de l'activité. • Animation d'une rencontre. • Échange en supervision. 	Illustration de l'activité dans mon rapport de stage et lors de ma présentation orale. Décembre
3.3 Développer des habiletés en intervention individuelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture. • Rencontres individuelles. • Rétroaction de la personne superviseure. • Identification des techniques utilisées. 	Illustration de deux interventions individuelles dans mon rapport de stage. Novembre
3.3 Élaborer un plan d'action/d'intervention et évaluer l'atteinte de ses objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture de plans d'action déjà élaborés. • Élaboration d'un plan d'action. • Mise en œuvre du plan d'action. • Évaluation de l'atteinte de ses objectifs. 	Copie du plan d'action joint au rapport de stage ainsi que résumé de l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Décembre

4. BUT : Développer son savoir-être en matière d'intervention

OBJECTIFS (Ce que je veux apprendre)	MOYENS ET ACTIVITÉS (Comment j'atteindrai mes objectifs)	MESURES D'APPRÉCIATION et ÉCHÉANCIER (Ce que je pourrai accomplir)
4.1 Tracer un profil étoffé de mes caractéristiques comme intervenante sociale. 4.2 Identifier trois enjeux éthiques. 4.3 Faire preuve de créativité tout au cours de mon stage.	<ul style="list-style-type: none"> • Introspection dans mon journal de bord. • Échange en supervision. • Rétroactions des personnes rencontrées. • Lecture du code de déontologie de la profession du travail social. • Lecture du code de déontologie de l'organisation. • Journal de bord. • Échanges en supervision. • Journal de bord. • Échanges en supervision. • Écoute des personnes. • Ouverture aux idées nouvelles. 	Présentation dans mon rapport de stage de mon profil. Tout au long du stage. Présentation des trois enjeux éthiques accompagnée d'une réflexion critique. Illustration de ma réflexion créative dans mon rapport de stage.

ENTÉRINEMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les parties s'engagent à respecter les ententes et les mécanismes d'appréciation décrits dans ce contrat. Tout changement apporté B ce contrat en cours de stage doit faire l'objet de discussions et d'une entente entre toutes les parties concernées.

L'étudiante ou l'étudiant s'engage B adhérer aux principes et aux règlements du Code de déontologie en service social de l'Association canadienne des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date

Signature de la superviseure ou du superviseur
de stage

Date

Signature de la professeure de stage

Date

ANNEXE II

**Plan sugg  r   pour
le rapport de stage II**

RAPPORT DE STAGE II

(Plan suggéré)

Le rapport de stage est un outil de premier plan dans le cadre d'appréciation du stage. Plus qu'un descriptif des activités réalisées, le rapport de stage permet d'apprécier les apprentissages faits tant au niveau du savoir, savoir-faire que du savoir-être.

Afin de faciliter la rédaction de ce rapport, nous vous proposons quelques éléments (têtes de chapitre) pouvant vous guider dans l'élaboration du rapport. Il est important de tenir compte que ces éléments sont des suggestions et qu'il revient à l'étudiante ou à l'étudiant de décider du format de son rapport.

Voici les éléments qui devraient se retrouver dans un rapport de stage :

1. Connaissance du contexte organisationnel

- **Historique de l'organisation**
- **Principales orientations de l'organisation : mission, objectifs, conception des réalités vécues par la population rejointe, etc.**
- **Description des pratiques : services ou activités, méthodes et modèles d'intervention**
- **Présentation de l'organisation interne (organigramme, relations avec partenaires, entre les membres de l'équipe, répartition du pouvoir, place pour la population rejointe, etc.)**
- **Identification des rôles des principales actrices en présence**
- **Identification des ressources communautaires, publiques, sociales et politiques en lien avec l'organisation**
- **Appréciation de l'organisation en fonction des besoins du milieu et de son organisation interne**

2. Capacité de réflexion et d'analyse critique

- **Description de la population, groupes sociaux ou communauté rejointes par l'organisation : caractéristiques socioéconomiques et démographiques**
- **Identification des principales composantes et impacts des politiques sociales reliées à la population, groupes sociaux ou communautés rejointes par l'organisation**
- **Analyse structurelle des problématiques sociales vécues par les populations rejointes en stage**
- **Impacts souhaités par l'intervention préconisée sur les problèmes sociaux, les individus, les groupes sociaux ou les communautés**

3. Savoir-faire en matière d'intervention

Description du mandat confié à l'étudiante ou à l'étudiant en stage

- **Identification du modèle d'intervention privilégiée**
- **Identification de la ou des méthodes d'intervention privilégiées**
- **Interventions réalisées :**
 - 1) **Illustration du processus d'intervention pour deux dossiers**
 - 2) **Analyse du processus (forces et limites)**
 - 3) **Illustration de pratiques novatrices**

4. Savoir-être en matière d'intervention

- **Identification des valeurs, intérêts, forces et préjugés et leurs impacts sur le processus d'intervention**
- **Identification des forces et des limites personnelles au niveau des interventions**
- **Identification d'enjeux éthiques**
- **Pistes d'objectifs d'apprentissage pour le deuxième stage**

5. Autres activités significatives

ANNEXE III

Appréciation synthèse de supervision

Guide de l'appréciation synthèse de supervision

La personne superviseure joue un rôle de premier plan auprès de l'étudiante ou étudiant stagiaire. Afin de tenir compte de cet accompagnement pédagogique dans le cadre de l'appréciation des stages, il est demandé à la personne superviseure de produire un rapport d'appréciation. La personne superviseure trace les grandes lignes du déroulement du stage en partageant ses observations et ses conclusions concernant les apprentissages faits par l'étudiante ou l'étudiant tout au cours des treize semaines de stage.

Nous vous présentons quelques éléments pouvant guider l'élaboration de cette appréciation synthèse.

- 1. Description des responsabilités confiées à l'étudiante ou à l'étudiant à l'intérieur du stage**
- 2. Intégration au sein de l'organisation de stage : connaissance de la mission, de l'histoire, de la population rejointe, des activités ou services, relations avec les membres de l'équipe, les bénévoles, les partenaires, *etc.***
- 3. Capacités de réflexion et d'analyse critique : questionnements, réflexions, intérêts au niveau des questions sociales, enjeux sociaux soulevés, au niveau des pratiques, *etc.***
- 4. Intégration des processus d'intervention : connaissance et habiletés au niveau des méthodes et modèles d'intervention**
- 5. Réflexion au niveau de son savoir-être professionnel et personnel : premier portrait des forces et limites, de ses intérêts professionnels, enjeux éthiques soulevés, *etc.***
- 6. Appréciation globale du cheminement en stage et des suites à donner dans le cadre du deuxième stage.**